

# Vacances et volontariat : les bons plans

Vous permettre de voyager en se cultivant, vous donner la possibilité de transporter votre savoir-faire et vivre en échange d'autres langages et spécificités lointaines, c'est le boulot de plusieurs organisations qui proposent des plans exclusifs aux jeunes à partir de 15 ans. Oui, on peut concevoir travailler et apprendre sans traîner la patte. Avouez que c'est rassurant. Réjouissant même ! Ceux qui en ont tenté l'expérience des « vacances » volontaires sont quasi unanimes : ça s'imprime dans la mémoire comme les meilleurs moments de la vie. Envie d'une petite parenthèse ? Une envie soudaine pour cet été ? Des projets à plus long terme ? Prenez **vos cliques** et vos claques...

## Le Service Volontaire Européen

Dans le jargon, on l'appelle le SVE. Si vous êtes âgés de 18 à 30 ans, le service volontaire européen vous rend possible le volontariat sous la forme d'un projet spécifique, local et d'intérêt collectif et solidaire et non lucratif à l'étranger.

Attention, pour ceux qui s'y engagent, il ne s'agit ni un séjour linguistique, ni un stage ou une formation, encore moins un travail rémunéré. En espérant que vous soyez considérés comme un précieux apport en soulagement du travail déjà mis en place par les travailleurs en place. Si votre objectif est d'acquérir de l'expérience dans les domaines qui vous parlent en vous imprégnant d'une langue et culture étrangère, il s'agit alors d'une possibilité pour vous booster.

### Concrètement

Trois éléments : un volontaire, un organisme d'envoi et un organisme d'accueil. Il peut aussi être collectif dans la mesure où les volontaires constituent un groupe.

**Les frais** sont pris en charge la Commission européenne, l'organisme d'envoi et l'organisme d'accueil. En Belgique, c'est le BIJ (Bureau International Jeunesse) qui coordonne ce type de programme européen. Tous les frais d'encadrement sont pris en charge, vous bénéficiez du régime « nourri - logé » et d'un parrainage, ainsi que d'une assurance et d'une indemnité versée à titre d'argent de poche (de 140 à 210 € par mois, suivant les pays).

Le service volontaire européen s'adresse tout particulièrement aux associations de petite taille ou locales et aux jeunes qui, pour des raisons culturelles, sociales, physiques, économiques ou géographiques, ont plus de difficulté à participer aux programmes d'action les concernant.

**Le SVE est financé en totalité et il est donc sans frais pour vous!**

### Pour qui ?

Pour les personnes âgées de 18 à 30 ans, peu importe le sexe, le niveau de formation et des études et de formation, ou l'origine sociale. Votre désir de vous impliquer et de vous réaliser est juste nécessaire. Et cela demande aussi des démarches en préparation et en suivi du projet.

Légalement, vous devez résider dans un pays participant au programme ou dans un pays partenaire.

**Pour les demandeurs d'emploi en stage d'attente**, il existe un processus d'introduction de votre demande, sorte d'assimilation à un stage à l'étranger qui vous permet de ne pas être pénalisé en ce qui concerne la durée. Pas de soucis non plus si vous recevez encore les allocations familiales.

Pour les chômeurs complets indemnisés, il existe une demande de dispense où vous mentionnez l'aspect « complément de formation » qui permet de maintenir l'allocation perçue.

Renseignez-vous auprès de l'Onem, mais quoiqu'il en soit il est possible de compléter le dossier avec l'organisme d'envoi.

Si vous êtes chômeur complet indemnisé, vous devrez introduire une demande de dispense pour maintenir vos allocations de chômage durant votre séjour à l'étranger. Vous pouvez compléter votre dossier avec votre organisme d'envoi, il faut insister sur l'aspect "complément de formation" et le fait que l'expérience acquise pendant le SVE est un plus pour votre C.V. et votre recherche d'emploi. En effet, l'Onem peut accepter ou refuser votre dispense. Si c'est accepté, vous recevrez vos allocations de chômage, si votre dispense est refusée, vous ne recevrez plus vos allocations pendant la période de votre SVE et vous devrez effectuer certaines démarches à votre retour, à votre bureau de chômage.

**Vous devez résider légalement dans un pays participant au programme ou dans un pays partenaire.**

Pour participer à un projet dans un pays d'Amérique latine, du bassin méditerranéen, d'Afrique, il est conseillé d'avoir déjà fait du volontariat par exemple par l'intermédiaire d'un chantier international.

### **Quels projets ?**

Comme le SVE implique l'engagement de la structure destinataire et de l'autre expéditrice, les différents projets sont ficelés par une association. Les programmes proposés et les projets non lucratifs utiles à une collectivité locale ou une association touchent à l'animation socio culturelle, la lutte contre les exclusions sociales, les services de proximité pour les personnes âgées ou handicapées, les projets sociaux, écologiques/environnementaux, artistiques, culturels, sportifs, ceux consacrés aux nouvelles technologies ou encore aux loisirs.

### **Où?**

**Vous pouvez effectuer le programme SVE soit dans un pays participant au programme soit dans un pays tiers.**

#### ***Pays Participants***

Les 27 Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Roumanie, Slovénie, Suède) mais aussi l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein ainsi que la Turquie (candidat à l'adhésion U.E.).

#### ***Pays Tiers***

Pays du bassin méditerranéen : Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie

Pays de l'Europe de l'Est et du Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Russie, Ukraine

Pays d'Europe du Sud Est : Albanie, Bosnie Herzégovine, Croatie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, République fédérale de Yougoslavie

Pays d'Amérique latine (selon les appels à projets) : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, El Salvador, Uruguay, Venezuela.

Pour connaître toutes les informations sur les propositions de projets dans différents pays:

[http://ec.europa.eu/youth/evs/aod/hei\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/youth/evs/aod/hei_en.cfm)

## **Durée ?**

La durée du projet SVE à l'étranger est de 2 mois à 12 mois, au total, le projet SVE avec les phases de préparation et d'évaluation/suivi peut durer maximum 24 mois.

- **SVE de courte durée (3 semaines à 6 mois):** Il vous est destiné si vous ne pouvez vous engager à long terme pour différentes raisons: difficultés socio-économiques, familiales ou handicaps. Vous pouvez par la suite effectuer un SVE de longue durée.

- **SVE à long terme (de 6 mois à un an):** Il vous permet de participer à différents programmes dans des organisations à but non lucratif ou des collectivités territoriales, dans différents domaines (social, culturel, patrimoine, environnement).

- **SVE collectif:** participation à un projet ayant une thématique commune, en groupe (maximum 100 volontaires). Il se développe avec une ou deux organisations d'accueil dans un ou plusieurs pays ou dans plusieurs organisations d'un même pays.

Les participants au programme ne peuvent être utilisés comme de la main-d'œuvre à bon marché ou pour alléger la tâche du personnel en place.

## **Quelles démarches pour participer ?**

Bien entendu, ce projet demande de la préparation ( $\pm$  4 mois) et vous aurez une série de démarches à effectuer.

- **Chercher un organisme d'envoi** (association, ONG, ou autorité locale ou n'importe quelle initiative à but non lucratif) avec lequel vous aurez un entretien de motivation pour ensuite adapter et planifier vos démarches. C'est cette organisation qui introduit la demande de subvention pour le projet (au BIJ en Belgique).
- **Ensuite, on vous propose le choix d'un projet et une organisation d'accueil** parmi la base de données de la Commission européenne (ou via votre organisation d'envoi). Ce qui est encodé dans cette base de données ne sont que des propositions de projets.
- **Puis, vous vous accordez sur le projet** selon les modalités définies avec votre organisation d'envoi via un entretien individuel.
- **Vous complétez un dossier de candidature avec l'organisme d'envoi** avec la demande de subvention et vos renseignements personnels à l'attention du au Bureau International Jeunesse.
- **Vous devez suivre une formation sur le plan interculturel et personnel avant votre départ.**

- **Entre le moment où vous commencez les démarches et votre départ : un délai de 3 mois minimum.**

### **Délai de remise des dossiers**

- 1er février pour les projets qui débiteront entre le 1er mai et le 1er septembre suivant
- 1er avril pour les projets qui débiteront entre le 1er juillet et le 1er novembre suivant
- 1er juin pour les projets qui débiteront entre le 1er septembre et le 31 janvier suivant
- 1er septembre pour les projets qui débiteront entre le 1er janvier et le 31 mars suivant
- 1er novembre pour les projets qui débiteront entre le 1er février et le 1er juin suivant

### **Adresses utiles**

#### **Organisme de coordination des programmes jeunesse de la Commission européenne pour la Communauté française**

##### ***Bureau international jeunesse - BIJ***

Rue du Commerce 20-22  
1000 Bruxelles  
Tél.: (32) (0)2 219.09.06 - 0800 25.180  
[bij@cfwb.be](mailto:bij@cfwb.be)  
<http://www.lebij.be>

#### **Organismes d'envoi pour le SVE à long terme**

##### ***American Field Service - AFS***

Place de l'Alma, 3 bte 11  
1200 Bruxelles  
Tél.: (32) (0)2 743.85.40  
[info.please@afs.org](mailto:info.please@afs.org)  
<http://www.afsbelgique.be>

##### ***Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone - Bruxelles - Contact 2103***

Rue Montserrat 58  
1000 Bruxelles  
Tél.: (32) (0)2.534.27.87 - 02/538.40.19  
[contact@contact-2103.org](mailto:contact@contact-2103.org)  
<http://www.contact-2103.org>

##### ***Haute école Léonard de Vinci***

Clos Chapelle-aux-champs, 43  
1200 Bruxelles  
Tél. : (32) (0)2 639.44.56  
[isabelle.henkinbrant@vinci.be](mailto:isabelle.henkinbrant@vinci.be)  
<http://www.vinci.be>

#### **Organisme d'envoi pour le SVE uniquement à court terme**

##### ***Dynamo international***

Rue de l'Etoile, 22

1180 Bruxelles  
Tél. : (32) (0)2 378 44 22  
[parolesderue@travail-de-rue.net](mailto:parolesderue@travail-de-rue.net)  
<http://www.dynamoweb.be>

#### **Antenne locale via AMO Dimamo**

Anne-France Peyskens  
0496 16.41.20  
[afpeyskens@travail-de-rue.net](mailto:afpeyskens@travail-de-rue.net)  
Permanence le lundi de 11h à 18h  
Place Saint-Nicolas, 7  
5500 Dinant

### **Organismes d'envoi pour le SVE à court et à long terme**

#### ***Jeunes actifs dans le volontariat - JAVVA***

Rue des Moissons, 25  
1210 Bruxelles  
Tél.: (32) (0)2 478.29.19  
[geraldine@javva.org](mailto:geraldine@javva.org)  
<http://www.javva.org>

#### ***Service civil international - SCI***

Rue Van Elewyck, 35  
1050 Bruxelles  
Tél.: (32) (0)2 649.07.38  
[sci@scibelgium.be](mailto:sci@scibelgium.be)  
<http://www.scibelgium.be>

### **Structure de Soutien Opérationnel pour le Service Volontaire Européen**

#### **DG Education et Culture**

Rue de la Loi 200  
1049 Bruxelles  
Tél.: (32) (0)2 295 11 00  
[volunteers@socleoyouth.be](mailto:volunteers@socleoyouth.be)  
[http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc82\\_en.htm](http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc82_en.htm)

Service composé de responsables de projets, travailleurs de jeunesse, chargés de projets et anciens volontaires, assistant la Commission Européenne dans la mise en place du Service Volontaire Européen.

#### **Site Internet**

[http://ec.europa.eu/youth/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/youth/index_fr.htm)  
Site de la Commission européenne, informations générales

## **Les auberges de jeunesse**

Pour la jeunesse en voyage à la recherche d'un plan logement à court terme, sachez qu'il est possible de se tourner vers le réseau des Auberges de Jeunesse proposant des formules avantageuses selon votre contexte et vos aspirations.

L'association francophone des Auberges de Jeunesse en Belgique (LAJ) en compte 10 en Wallonie et à Bruxelles. La Flandre possède aussi son réseau (VJH). L'adhésion à LAJ donne accès au réseau mondial des Auberges de Jeunesse car elle fait partie du plus vaste réseau d'accueil Hostelling International (HI) avec ses 4000 enseignes dans 81 pays.

### **Carte de membre**

Ouvertes à tous sur bases de valeurs universelles les plus fondamentales (définies par la charte commune des valeurs et missions de l'association), pour y accéder vous restez néanmoins dépendant de la carte de membre obligatoire dont le prix varie selon votre âge et votre situation (groupe, asbl...). Pour une durée d'un an, vous pouvez la faire valoir dans tout le réseau international pour obtenir les prix les plus bas. Elle vous donne aussi droit à des avantages et réductions auprès des partenaires comme les organismes touristiques et culturels, aussi bien en Belgique et à l'étranger. Restez donc attentifs et n'hésitez pas à la sortir lors de vos diverses activités.

### ***Où se la procurer?***

Dans un des points de vente:

- Au bureau central de l'association à Bruxelles
- Dans les 10 Auberges de Jeunesse de Wallonie et Bruxelles
- Dans les auberges d'Antwerpen, Oostende et Brugge
- Dans les centres Infor-Jeunes
- Dans certains points de vente comme certains centre Infor-Jeunes et autres en Wallonie et à Bruxelles
- Par courrier ou par mail, via un formulaire de commande disponible via le site Internet.

Attention car en Belgique, vous devez vous la procurer avant votre séjour. Si vous êtes à l'étranger démunis de la carte, il est possible de trouver la formule qui vous y donne droit directement à l'auberge.

### ***Le site de LAJ pour toutes les infos***

<http://www.laj.be/>

### **Contact**

**Les Auberges de Jeunesse ASBL**

Rue de la Sablonnière, 28

1000 Bruxelles

Tél. +32 (0)2 219 56 76

Fax: +32 (0)2 219 14 51

[info@laj.be](mailto:info@laj.be)

## **Organismes de séjours à l'étranger**

Chantier international, nature ou humanitaire, échanges entre jeunes, coopération au développement, études et formations à l'étranger, séjour linguistique, volontariat local...

Quelques exemples concrets: job saisonnier, cueillette de fruits et légumes, travail au pair, théâtre au Québec, auteur d'un cd avec des jeunes slovaques, bénévole dans une association flamande, accompagnant de handicapés, creuseur de puits au Burkina, étudiant Erasmus, animateur d'ateliers créatifs en Croatie, jardinier à Harsin.... A quelques variantes près, voilà ce qui s'offre à vous.

### **Comment concrétiser ?**

Les nombreuses formules diffèrent selon les organismes et associations. Les contacter de vive voix reste le moyen le plus efficace pour dégager les possibilités. Selon vos envies et attirances de départ, ils répondront à vos questions, depuis les programmes qu'ils proposent jusqu'aux conditions à remplir et les démarches à entreprendre

Pour vous faciliter la tâche, nous avons débroussaillé un petit bout de chemin. Voici quelques sites de référence et d'organismes où vous trouverez des informations soit générales, soit plus détaillées et surtout les personnes à contacter. Plus de temps à perdre ici...

#### **AFS Belgique**

<http://www.afsbelgique.be/>

#### **YFU Belgique**

<http://www.yfu-belgique.be/yfu/home.php>

#### **WEP**

<http://www.wep.org/>

#### **DBA (Défi Belgique Afrique)**

<http://www.dbaweb.org/>

#### **Les Compagnons Bâtisseurs (Marche-en-Famenne)**

<http://www.compagnonsbatisseurs.be/index2.html>

#### **Dynamo International (Antenne locale à Dinant)**

<http://www.dynamoweb.be>

#### **JAVVA**

<http://www.javva.org/>

#### **ASMAE**

<http://www.asmae.org/>

#### **APARE (France)**

<http://www.apare-gec.org/>

## **Le Bureau International Jeunesse**

« Faut qu'ça bouge » nous dit le BIJ qui soutient les projets internationaux des jeunes de Wallonie et de Bruxelles qui n'ont pas peur de bouger. Plus de 70 pays accessibles...

Si vous avez entre 13 et 35 ans et des projets de voyage à l'étranger pour apprendre une autre langue, vivre une expérience en milieu professionnel, découvrir d'autres cultures et réalités ou

explorer un secteur d'activités qui vous intéresse, le BIJ peut vous aider à financer vos projets internationaux et vous propose des formations et activités à l'étranger ou en Communauté française de Belgique

### **Contact et lien**

#### **Bureau international jeunesse - BIJ**

Rue du Commerce 20-22

1000 Bruxelles

Tél.: (32) (0)2 219.09.06 - 0800 25.180

bij@cfwb.be

<http://www.lebij.be/>

## **Une base de données complète**

« **Partir** » : une large base de données reprenant les possibilités d'un grand nombre d'organisations et associations au départ de la Belgique. Des infos générales, des liens, des contacts... <http://www.bruxellesformation.be/partir/index.php>

**CID Inter J**  
**Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes**

Rue de France 10  
5580 Rochefort  
084/223073  
[www.interj.be](http://www.interj.be)  
[interj@cidj.be](mailto:interj@cidj.be)

Juin 2010